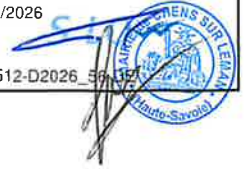


Envoyé en préfecture le 16/05/2026

Reçu en préfecture le 16/05/2026

Publié le 18/05/2026

ID : 074-217400704-20260512-D2026_56_57



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2026 - 56

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du conseil
municipal : 05 mai 2026

**OBJET : FIXATION DU LOYER
DU LOGEMENT DE LA BASE
NAUTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai,
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la
mairie, sous la présidence de Monsieur
Jérôme TRONCHON, maire,

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD
G. MOUTHON S. DE GELDER M.
GAZARYAN E. RODRIGUES LAURO D.
RENAULT A. CHANTELOT L. RACINE
FREIXENET M. BALBO A. GUY E.
VEYRAT V.**

**EXCUSÉS : CONSTANTIN V. « pouvoir à de
PROYART A. » VIRGILI J. « pouvoir à
RENAULT A. » GEROUDETA. « pouvoir à
VEYRAT V. » LAFFONT V.**

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux de
déconstruction/reconstruction de la base nautique se terminent et qu'un logement, type
T3, d'une surface de 70,84 m2, sera disponible à partir du 1^{er} juin 2026.

Monsieur le maire propose de fixer le loyer à 500 €, hors charges, en précisant qu'il
pourra être réviser ultérieurement en fonction du personnel qui l'occupera et
annuellement, en fonction de l'indice de référence des loyers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le loyer du logement de la base nautique à 500 €, hors charges.

DIT que le prix du loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice de référence
des loyers.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

Le maire
Jérôme TRONCHON

